Municipales 2026

Charte vélo

Catégorie Commune de banlieue

Demandes prioritaires

Repenser le plan de circulation pour apaiser la commune

Repenser le plan de circulation pour favoriser les trajets à vélo : utiliser les routes secondaires, voies résidentielles et chemins existants pour créer des itinéraires continus, sûrs et agréables. Réduire le transit motorisé, généraliser le 30km/h et faire du 50 km/h l'exception.

Premier pas

Sécuriser un point rouge identifié dans le Baromètre vélo et/ou réutiliser une voie peu circulée pour en faire un itinéraire vélo du quotidien.

Option ambitieuse

Refonte complète du plan de circulation en réutilisant les voiries secondaires/peu circulées, 30 km/h généralisé (50 km l'exception) et hiérarchisation des voiries.

Déployer des rues scolaires devant écoles et collèges

Sécuriser les abords d'écoles en interdisant la circulation motorisée aux heures d'entrée et de sortie. Réduit les risques d'accidents et favorise la marche et le vélo des enfants.

Premier pas

Expérimentation sur une école pendant 3 mois.

Option ambitieuse

Fermeture permanente des rues scolaires + réaménagement.

Relier la commune à l'agglomération

Créer ou finaliser des itinéraires cyclables reliant la commune au centre-ville ou aux pôles d'emploi. Permet de connecter la banlieue à la dynamique vélo métropolitaine et à un Réseau Express Vélo potentiel.

Premier pas

Sécuriser un tronçon clé en bordure de commune et identifié comme un axe prioritaire du Baromètre vélo.

Option ambitieuse

Créer une liaison cyclable sécurisée jusqu'à la gare/REV.

Installer du stationnement vélo aux lieux stratégiques

Garantir la présence de stationnements vélo abrités et clos aux lieux du quotidiens* et notamment aux abords des pôles d'intermodalité pour favoriser l'intermodalité (vélo + bus, TER/RER, tram) et réduire la dépendance à la voiture individuelle.
Le type de stationnement dépend du lieu d'usage
– *abris fermés et sécurisés* : gares, pôles d'intermodalité, zones résidentielles.
– *arceaux et stationnement en accès libre* : centre-ville, services et équipements publics.
*Lieux du quotidien : zones résidentielles, habitat collectif, sites et espaces publics, gares et pôles d'intermodalité, établissements recevant du public, zones d'activité

Premier pas

– 20 arceaux à déployer dans les lieux identifiés dans le Baromètre vélo.
– Déployer un abri vélo sécurisé identifié dans le Baromètre vélo.

Option ambitieuse

– Abris sécurisés à chaque arrêt structurant, aux abords des écoles, des zones d'activité, zones commerciales et zones résidentielles.
– Ajouter des places dédiées aux vélos à grand gabarit (vélos cargos, biporteurs, vélos adaptés, etc).
– Communiquer sur la création de ces stationnements auprès des habitant·es.

Mettre en place le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) pour les élèves de CM1/CM2

Permettre à tous les enfants d'apprendre à se déplacer à vélo en sécurité grâce à la généralisation du SRAV. Renforce l'autonomie et la sécurité dès le plus jeune âge.

Premier pas

Lancement d'un cycle avec une association locale/acteur du territoire.

Option ambitieuse

– 100 % des écoles formées.
– Organiser avec les acteurs locaux (association vélo notamment) des évènements autour du vélo à l'école (ateliers de sensibilisation, balades ou voyages à vélo, remise de l'attestation SRAV par un·e élu·e, etc.).

Porter le vélo dans les instances supra communales

Demander un plan de circulation intercommunal ou départemental, schéma cyclable, services vélo.

Premier pas

Saisir l'EPCI pour inscrire les liaisons cyclables au budget.

Option ambitieuse

Intégration de 2 grands projets vélo intercommunaux.

Organiser une commission de concertation rassemblant les représentants d'usagers et usagères

Replacer les besoins des habitant·es au cœur des décisions : créer une commission de concertation (ou comité vélo) réunissant : élu·es, services techniques, associations d'usager·ères et autres acteurs concernés (parents d'élèves, commerçant·es, etc.).

Premier pas

Mettre en place une rencontre trimestrielle avec les associations locales et les conseils de quartier.

Option ambitieuse

– Formaliser une commission vélo avec mandat, calendrier et publication systématique des décisions.
– Associer les usager·ères en amont des travaux (balades exploratoires, ateliers cartographiques).

Recommandations locales

Recommandation #1

Maintenir la fonction spécifique d'« élu(e) en charge des mobilités actives » : Répondant à un engagement pris lors de la campagne de 2020, une délégation spécifique aux mobilités douces a été créée. Cette initiative a permis d'optimiser, durant le précédent mandat, les échanges entre les élus, les associations et les usagers, et se doit d'être renouvelée.

Recommandation #2

Maintenir au sein des services municipaux le poste de chef(fe) de projet « Mobilités actives » : Cela s'est révélé être une liaison indispensable entre les différents acteurs de terrain (EPT, département, associations, usagers, personnalités publiques...). Portant une attention tant à la place du piéton et du cycliste qu'à celle des PMR, son expertise en fait une sorte de chef(fe) d'orchestre, garant(e) du bon déroulement des projets.

Recommandation #3

Favoriser, autant que faire se peut, l'usage du vélo et des mobilités actives dans le quotidien des agents de la Ville et de l'ensemble des élus. Ceci dans un souci d'exemplarité, afin de montrer à l'ensemble des administrés que cela est possible pour une majorité d'entre eux, mais aussi pour prendre pleinement conscience des problématiques liées à ces usages.